

Commune de LA TOUCHE
Compte rendu du 6 AVRIL 2018

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 28/03/2018, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Jean-Jacques GARDE.

Etaient présents : Jean-Jacques GARDE, Serge JEAN, Yannick DEPLANTE, Mario SPECOGNA, Andrée GOZNIAK, Valérie FOURRES
Martine DERRIEU

Absents excusés : Vincent DEQUAE, Martine DERRIEU qui a donné son pouvoir de vote à Nathalie PASCAL-TERRAS et Sandrine REY

Secrétaire de séance : Yannick DEPLANTE

1. FINANCES

TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES POUR L'ANNEE 2018 DM21018_296

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, FIXE les taux d'imposition des 3 taxes pour l'année 2018 de la façon suivante :

	2012	2013	2014	2015	2016
• TH	7,87 %	7,87 %	7,87 %	7,87%	7,87%
• TF (bâti)	10,20 %	10,20 %	10,20 %	10,20%	10,20%
• TF (non bâti)	44,00 %	44,00 %	44,00 %	44,00%	44,00%

	2017	2018
• TH	7,87 %	7,87%
• TF (bâti)	10,20 %	10,40%
• TF (non bâti)	44,00 %	44,00%

CFE (compétence de l'agglomération)

Reprise des résultats de l'exercice 2017 au budget primitif 2018 DM2018_297

Le conseil municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants, ARRETE la reprise des résultats 2017 comme suit :

<u>Budget général de la commune</u>	
Fonctionnement	
<u>Dépenses</u>	<u>recettes</u>
	BP 2018
	002.
	Excédent de fonctionnement reporté
	67.267,31 €
Investissement	
<u>Dépenses</u>	<u>recettes</u>
	BP 2018
	001 excédent invest reporté
	7.518,65 €
	1068 excédent fonctionnement
	capitalisé NEANT

Le budget primitif 2017 proposé par le Maire est adopté à l'unanimité des votants (9)

Il s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	192.373 €
Dépenses d'investissement	80.280 €
Soit un total de dépenses de	272.653 €

Qui s'équilibrent avec un montant égal de recettes.

**Heures complémentaires pour la passation du poste
de secrétaire de mairie**

DM2018_298

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, décide de rémunérer des heures complémentaires à Mme BROLLES Nicole dans le cadre de la passation du poste de secrétaire de Mairie à Mme Christine DURAND, pendant les mois de février/mars/avril 2018, conformément à l'article 3 du décret n°82-624 et aux articles 7 et 8 de ce décret.

2. QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE : le conseil municipal est d'accord pour étudier favorablement l'intégration de l'impasse du Lançon (voie privée) dans la voirie communale en tant que voie communale. Cette classification se justifie puisque la nouvelle voie communale dessert 5 riverains, elle amènerait également davantage de confort dans la desserte en eau potable de ce secteur. Négociation à conduire.

SENTIERS DE RANDONNEE : le référent sera l'association « Fêtes et Animations » de La Touche, M. Charly VELLE a été désigné responsable de la commission. Une première reconnaissance aura lieu le 8 avril sur le sud de la commune pour proposer une modification de la boucle 139.

MARCHE DU JEUDI : il débutera le jeudi 1^{er} mai de 17 h à 20 h . Nous trouverons le pain « le fournil des comètes », les légumes, le vin, les œufs et les charcuteries

Le Maire,
Jean-Jacques GARDE

